



## Additif N° 1 de l'Organisation

Au règlement particulier  
Art.5 – Publicité obligatoire



**Attention : Les panneaux de Portière côté Pilote et côté Copilote sont différents.  
Les numéros orange sont à positionner sur la vitre arrière latérale droite et gauche.**

*Sous réserve de l'approbation du Collège des Commissaires Sportifs.*

Fait à Mazamet, le 06 juillet 2023  
Le Comité d'Organisation